

COMPTE DE GESTION 2016– BUDGET LOTISSEMENT :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Lotissement émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Lotissement en 2016.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET LOTISSEMENT :

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Lotissement 2017 tel qu'il est présenté ci-dessous :

| BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2017 | | | | |
|---|-----------------------|------------------|-----------------------|-----------------|
| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat 2016 reporté | | 36 535.37 | | |
| Opérations 2017 | 36 535.37 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAUX | 36 535.37 | 36 535.37 | 0.00 | 0.00 |
| | 0.00 | | 0.00 | |
| Solde au 31/12/2017 | 0.00 | | | |

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

PROPOSITION D'ACHAT PAR UN PARTICULIER DE LA PARCELLE SITUEE AU « CHENOT » - PARCELLE A1 :

Le Maire expose au Conseil municipal la demande d'un particulier concernant une parcelle de terrain cadastré A 1 d'une superficie de 18 a 10 lieu-dit « planche du Chenot ». Après vérification auprès des services de l'O.N.F., il s'avère que cette parcelle est soumise à l'Office Nationale des Forêts, elle ne peut donc pas faire l'objet d'une vente.

PROPOSITION D'ACQUISITION OU DE LOCATION DEFIBRILLATEUR :

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un projet d'acquisition ou de location de défibrillateur était à l'ordre du jour mais par manque d'information, ce projet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Francis TROUILLOT